

Audition de M. Marcel Cross

Commission d'enquête Marcel CROSS

Marcel CROSS

Cross Marcel, Ex ministre de la coopération internationale.

Commission d'enquête

Monsieur Cross, les interrogations se poursuivent. Nous sommes venus avec un peu de retard, mais nous sommes venus très armés cette fois-ci nous avons beaucoup de problèmes à traiter avec vous. Nous pensons aussi que ce retard vous a permis de beaucoup réfléchir à la situation, de tirer la conclusion. Alors nous allons vous poser une série de questions que nous avons sous la main.

Commission d'enquête

1ère question : vous êtes en détention il y a neuf mois, livrez-nous vos réflexions intervenues dans le contexte du changement intervenu dans votre propre esprit d'une part, d'autre part l'atmosphère de la maison d'arrêt en règle générale, et de votre chambre en particulier.

Marcel CROSS

Effectivement, je suis détenu depuis neuf mois. Mes réflexions elles sont beaucoup plus des réflexions du côté personnel évidemment, puisque j'ai ma famille, j'ai mes enfants et notamment j'en ai une qui est malade, cela me retient beaucoup de temps.

Dire que j'ai pu réfléchir sur l'évènement lui-même, il est évident que j'ai très peu d'éléments pour apprécier puisque depuis neuf mois je ne suis au courant de rien, j'ai écrit, j'ai souhaité au comité du plus profond de mon cœur, un succès - puisque ce pays est le mien. J'ai même proposé, dans le cas où je pourrais amener une contribution de le faire, je l'ai déclaré en toute sincérité puisque je l'ai fait avant, il n'y a pas de raison que je le fasse pas maintenant. Voilà donc franchement en ce qui concerne la première partie, si j'ai saisi la question, voilà ce que je pourrais répondre. Alors s'il y a des précisions à me demander, je souhaiterais répondre à des questions plus précises. Le deuxième volet concerne je crois l'ambiance dans la maison d'arrêt. Je voudrais dire très honnêtement et très sincèrement que je me félicite de l'humanité du comité, il est évident que nous sommes plus ou moins défailants selon les âges, il ne faut pas demander ce qui n'est pas possible, mais je dois dire très franchement en dehors de choses absolument pas imputables au comité, les hommes sont les hommes y en a qui ont leurs caractères, leurs agissements propres. En dehors de ces petits incidents de parcours pour être très sincère avec vous, je dois dire que nous mangeons bien, nous dormons bien et nous avons la paix. Donc nous ne pouvons pas nous plaindre du comité en ce qui concerne, n'est-ce pas, l'ambiance de la prison. Maintenant évidemment ce qui nous concerne le plus souvent nous discutons des choses, moi je me rends compte que je connaissais que très peu beaucoup de mes collègues, mes anciens collègues je veux dire, donc nous discutons de ce qu'on aurait pu faire, pourquoi on n'a pas fait

ça et très souvent c'est ça les sujets que nous discutons avec mes collègues, ceux avec qui je peux apprendre quelque chose. Parce que dans ma cellule nous sommes dix-huit - beaucoup ont des spécialités, j'essaye de me former auprès d'eux. Puisqu'en ce qui concerne les échanges de nouvelles c'est très difficile, comme je vous ai dit nous n'en avons pas alors on ne peut parler que de l'ancien. Alors j'espère avoir répondu aux trois questions. Je ne sais pas, maintenant je suis entièrement à votre disposition pour répondre aux autres.

Commission d'enquête

Hmm.

Marcel CROSS

(Incompréhensible)

Commission d'enquête

Deuxième question : pouvez-vous nous fournir des précisions sur les conditions de dépôt en Suisse des avoirs guinéens en CFA après la réforme monétaire de 1960 ?

Marcel CROSS

Oui, euh, ceci a débuté le 1er mars. C'est à la radio que j'ai appris que j'étais nommé Directeur Général de l'Office de Change, il était 17h, et en même temps on émettait des monnaies. Je n'avais pas participé à la mise en place, évidemment, de l'organisation matérielle de ce change qui couvrait l'ensemble du territoire national. Néanmoins, ayant une petite expérience dans ce que je peux dire le côté échange monétaire international pour avoir fait un diplôme dans ce sens. On s'est rendu compte assez rapidement que certaines dispositions n'avaient pas été prises. En émettant une monnaie nationale dans le cadre d'une zone monétaire, qui était alors la Zone Franc, il est évident qu'on se coupait un peu de ce circuit général. Puisque on retirait les francs CFA pour les remplacer par des flux monétaires différents. Cela imposait immédiatement un autre type de rapport entre nous et les autres. Malheureusement plus de trois, si j'ai bonne souvenance, et je vous prie de m'excuser de mes défaillances de mémoire, le gouvernement, la banque de France, monsieur Baumgartner a publié une décision du gouvernement français bloquant la Zone Franc guinéen par rapport aux deux autres zones. C'est-à-dire la Zone francs, y compris les pays associés CFA et d'une façon triangulaire avec l'ensemble des autres pays. Ce qui veut dire que les francs CFA dont nous disposions, à partir des échanges effectués, avaient été bloqués dans le cadre du territoire national. On devrait découvrir d'ailleurs un peu plus après que les francs CFA étaient émis par séries dans chaque pays. Or je disais tout à l'heure, malheureusement toutes les dispositions n'avaient pas été prises, pour résoudre nos relations monétaires de change avec les autres partenaires, puisqu'à ce moment-là il fallait le faire sur la base soit de leur devise à eux, soit sur la base d'une devise forte acceptée par eux. Et le mécanisme était de se référer, peut-être à quelques... par exemples qui s'étaient passés ailleurs, il fallait faire quelque chose d'illégal. Donc les francs CFA que nous avions nous ne pouvions pas les emmener à la banque de France pour qu'ils nous les changent en devises en dollars par exemple, parce que ceux qui appartiennent à la Zone Franc appartiennent à un pôle de devise qui est géré par la Banque de France, chacun ne disposait que d'une proportion qui est proportionnelle à ses propres apports et aux besoins des autres partenaires. Nous avons donc

fait appel, moi j'avais fait deux années à la Banque Nationale Suisse en formation, nous avons fait appel à certains partenaires suisses, qui sont venus voir le gouvernement pour essayer de nous aider à résoudre le problème. La seule solution disponible était le transport matériel, à nos risques, de ces francs CFA dont nous disposions et de les livrer à la banque correspondante qui changeait qui était l'union des banques suisses en réalité qui était leur partenaire mais pour réussir à ce que l'opération n'apparaissent pas, eux s'arrangeaient pour qu'ils soient intitulés au nom d'une autre banque. Donc la partie guinéenne devait transporter matériellement sur place. Maintenant le mécanisme. On y câblait la quantité de francs CFA dont ils pouvaient disposer. Parce qu'il fallait tenir compte également de l'écoulement sur la Zone Franc. Parce que le franc CFA ne circule que dans la Zone Franc, ce n'est pas accepté ailleurs bien qu'il est accepté dans d'autres zones parce que là ils ont confiance à la couverture qu'elle a. Donc le mécanisme. C'était ce transport. On nous câblait, on nous disait par exemple là nous avons besoin de 500 millions de francs CFA, le service émission qui avait donc reçu l'ensemble des francs CFA, c'était mon ami Bah qui était le Directeur Général de ce département, préparait donc le 500 milles, 500 millions de francs CFA pardon, dans les cantines, et pour également couvrir l'opération, il fallait passer par une accréditation momentanée en Suisse. Et moi, j'apparaissais à ce moment-là comme le consul de Guinée en Suisse. On avait fait imprimer des documents à en-tête pour essayer donc de camoufler et quand on mettait les francs CFA dans les cantines, le service émission prenait soin de mettre quelques imprimés là-dessus, et donc c'était déclaré comme des imprimés devant aller comme fournitures, pour l'ouverture de notre consulat à Genève. La livraison se faisait après qu'on ait reçu un avis de crédit, auprès d'un correspondant de la Banque Centrale. Donc le partenaire disait à sa banque d'aviser le correspondant de la banque centrale de Guinée, il était tenu à sa disposition. Un montant en dollars de tant, correspondant un montant livrable de tant. Et il était livré non pas à la banque elle-même puisque à ce moment-là il n'y avait pas de garantie, mais à une tierce personne qui échangeait à chaque livraison et qui devait donc être accepté d'accord partie. On nous envoyait le nom et le plus souvent, on demandait à des gens assermentés sur certificat. Une fois le montant revu le certificat délivré et ce certificat déposé, on débloquent le montant parallèle en devises. Voilà en gros comment l'opération s'est déroulée sur le plan matériel.

Commission d'enquête

Et s'il vous plaît, est-ce que vous vous rappelez le montant de cette somme ? De l'opération en général ?

Marcel CROSS

L'opération en général... Je sais que j'ai fait personnellement 12 voyages, quelque chose comme ça. Je dirais que ce serait peut-être autour de 6 milliards de francs CFA si mes souvenirs sont bons, autour de 6 milliards selon moi, un peu plus...

Commission d'enquête

La dernière fois vous avez déclaré ici 17 milliards, 18 milliards...

Marcel CROSS

Alors je m'excuse, peut-être que c'est une erreur de ma part parce que je dis ceci sans aucune garantie de ma part parce que ce sont des chiffres qui datent de plus de 25 ans et très sincèrement je ne me souviens pas du montant exact, exact, exact. Parce que la situation monétaire en Guinée à l'époque ça m'étonnerait que ça fasse 18 milliards.

Commission d'enquête

Et qu'est-ce qu'est devenu cet argent ?

Marcel CROSS

C'est cet argent qui a couvert, donc qui a remplacé le franc CFA, qui étaient déposés auprès de la Banque Centrale, Banque Centrale qui gérait les fonds comme la Banque Centrale gère actuellement les devises étrangères et ce sont ces devises qui nous ont permis de d'abord d'alimenter nos ambassades, de couvrir tous les frais extérieurs, de couvrir les crédits documentaires, les opérations commerciales, etc. C'étaient les premiers fonds en devise dont la Guinée a disposé.

Commission d'enquête

Auprès de cette banque en Suisse...

Marcel CROSS

Je crois que c'est le correspondant de la Banque Centrale donc je ne sais pas, on avait plusieurs correspondants. Il y avait le Crédit Suisse, il y avait l'Union de Banques Suisses, il y avait la Banque of America aux États-Unis...

Commission d'enquête

L'argent des devises sont parties là-bas ?

Marcel CROSS

Ah non, non, non.

Commission d'enquête

... quelle banque en Suisse ?

Marcel CROSS

De plusieurs banques. C'est-à-dire qu'en principe c'était l'Union de Banques Suisse qui a réalisé qui patronnait je crois à l'opération. C'est distribué certainement au niveau des partenaires. Comme je disais au début c'était pratiquement de la contrebande, puisque les billets étaient frappés de nullité, alors nous nous avons dû le sortir rapidement et celui qui les recevait également ne voulait pas être connu parce que la banque de France le sachant, aurait accusé le pays partenaire de faire de la contrebande de devises.

Commission d'enquête

Qui, qui recevait en Suisse ? ...il y avait des intermédiaires

Marcel CROSS

On doit pouvoir les retrouver à la Banque Centrale. Franchement non, franchement

Commission d'enquête

Parce que c'est très important pour nous pour plusieurs raisons

Marcel CROSS

Je, je, on peut chercher... On doit pouvoir trouver au niveau de la Banque Centrale, on doit trouver.

Commission d'enquête

C'est une personne qui est l'intermédiaire ?

Marcel CROSS

C'est une personne qui était donc le représentant de la banque qui recevait.

Commission d'enquête

De l'UBS?

Marcel CROSS

En principe, je crois, je déclare.

Commission d'enquête

Parce qu'il y a beaucoup de problèmes autour de ça,

Marcel CROSS

Ah bon !

Commission d'enquête

... ça risque de compliquer les choses,

Commission d'enquête

L'intermédiaire entre la Banque Centrale...

Marcel CROSS

J'ai l'impression qu'il y a eu un document à l'époque, entre, parce que la discussion a eu lieu à un niveau assez élevé, il y a eu, il y a du y avoir un document sanctionnant n'est-ce pas l'engagement du partenaire.

Commission d'enquête

Brouhaha (incompréhensible).

Marcel CROSS

Ce quelqu'un-là qui changeait.

Commission d'enquête

..... Vous n'avez pas un seul nom ?

Marcel CROSS

Non, je ne peux pas donner de nom, parce que je ne peux pas je ne m'en souviens pas là où je suis, mais je sais que techniquement il est très facile de, on doit pouvoir trouver le nom !

Commission d'enquête

Bon, où l'argent a été déposé là, à quelle adresse ?

Marcel CROSS

C'est la personne-là qui déposait, qui venait, qui reconnaissait les 500 millions, j'ai pris l'exemple des 500 millions, on lui délivrait, ces 500 millions sont mis dans les cantines comme je l'ai expliqué mais avant de l'amener, la Banque Centrale reçoit un avis disant qu'il y a la contrevaletur de ces 500 millions en dollars à disposition et on nous indique le nom de la personne que nous devons rencontrer à Genève.

Commission d'enquête

Donc on peut retrouver le nom de cette personne ?

Marcel CROSS

Certainement.

Commission d'enquête

À quel service de la Banque Centrale ?

Marcel CROSS

Je crois que le dossier était avec le gouverneur de la Banque Centrale.

Commission d'enquête

Qui était le gouverneur de la Banque Centrale à l'époque ?

Marcel CROSS

Je crois que c'était Moussa Diakité.

Commission d'enquête

C'était vous qui avez accompagné l'argent ?

Marcel CROSS

Effectivement c'était moi, qui ai fait la...

Commission d'enquête

C'est à dire- Vous permettez ? - Nous ne pouvons pas comprendre que vous, un homme intelligent, de votre trempe, puissiez faire 12 voyages en Suisse, avec... prendre contact, avec 12 différentes personnes, sans en retenir un seul.

Marcel CROSS

Je, je, j'ai peur, j'essaye de me rappeler un seul nom mais....

Commission d'enquête

C'est important. Vous avez fait déjà deux ans de stages, après vous êtes revenu en voyage...

Marcel CROSS

Oui mais ce n'était pas de Suisse hein !

Les intermédiaires, je ne crois pas mais il y avait un, donc euh, on doit pouvoir retrouver.

Commission d'enquête

Comment ? C'est important.

Marcel CROSS

Aaaaah...

Commission d'enquête

C'est important.

Marcel CROSS

Ouais, ouais. Parce que même à partir de l'avis de crédit par exemple, dont je parle, on doit savoir...

Commission d'enquête

C'est à dire, excusez-moi Monsieur Cross, vous vous savez comme nous, la pagaille qui a régné dans l'administration guinéenne. Vous savez aussi que dans n'importe quel service en Guinée, excepté un service étranger, quand un problème date de 5 ans impossible de retrouver les documents.

Marcel CROSS

C'est dommage.

Commission d'enquête

Au cours d'une de nos investigations, moi j'ai eu besoin d'un document qui ne datait que de trois ans ! On a fouillé toute la Banque Guinéenne de commerces extérieurs, la Banque Centrale, IMPOSSIBLE de retrouver ce document-là. Donc nous allons baser notre espoir d'un

quelconque document au niveau de la Banque Centrale, daté de 1960, on ne le retrouvera pas, notre seul référent c'est vous ! Lorsque vous auriez pu un peu vous ronger les souvenirs pour nous sortir au moins UN nom, à partir de ce nom, nous pouvions partir pour une vérification propre. Comme l'a si bien dit mon ami, il y a assez, assez de commentaires, assez de bruits, autour de ce problème là et ces commentaires et ces bruits ne sont pas en votre faveur.

Marcel CROSS

Oui mais en toute franchise, en toute honnêteté je ne peux pas vous donner de nom parce que je ne me souviens pas là où je suis. Mais je sais que techniquement il est très facile de le contrôler puisque comme je disais tout à l'heure c'est les premiers fonds que la Banque Centrale a reçus. Donc même si le désordre existe du côté de la Guinée, ça je vous l'accorde et je le regrette vivement, on peut le trouver au côté, du côté des partenaires. Je suis persuadé que chacun de ces partenaires a reçu des virements, donc...

Commission d'enquête

Donc vous êtes d'accord avec moi que si c'est la Suisse seulement il y a un secret bancaire INVIOLEABLE au niveau de la Suisse.

Marcel CROSS

Non, non, non c'est à dire que le virement non, on virait à la Banque Centrale la contrevaieur de 500 millions, ça c'était un crédit officiel puisque ça tombait dans le compte de la Banque Centrale. Donc le compte de la Banque Centrale, les premiers virements doivent être crédités obligatoirement, prenez les premiers comptes de la Banque Centrale. Vous saurez immédiatement qui a déposé les fonds et en contrepartie de quoi. Parce que si c'est une enquête que vous devez mener très certainement et c'est utile, je crois que c'est beaucoup du côté précisément des partenaires où c'est mieux... Non ce n'est pas un contrôle en allant par exemple dans une banque suisse et demander le compte de quelqu'un mais c'est de savoir de la Banque Centrale. Moi je demande au Gouverneur de la Banque Centrale il y un Gouverneur actuellement, d'écrire à son correspondant à l'époque, de m'amener mes relevés de compte, de 1960 jusqu'à maintenant, ils sont obligés de le faire professionnellement.

Commission d'enquête

L'UBS ?

Marcel CROSS

Par exemple l'UBS, le comment dirais-je, le, la Bank of America, qu'on demande l'ensemble même !

Commission d'enquête

La banque America en Suisse...

Marcel CROSS

Non, non, non, non, je pense que c'est la Bank of America en...

Commission d'enquête

Pourquoi elle est concernée dans cette affaire ?

Marcel CROSS

Parce que les virements qu'elle faisait de différents horizons.

Commission d'enquête

Ah.

Marcel CROSS

Vous comprenez !

Commission d'enquête

...

Marcel CROSS

Les francs CFA, j'ai su bien après n'est pas, les francs CFA ne peuvent s'écouler que dans la Zone Francs. Les francs CFA ne peuvent pas s'écouler ni aux États-Unis, ni en Angleterre, ni ailleurs. La banque de France qui contrôlait la ligne de francs CFA qui existait en Guinée, c'était contrôlé par la Banque de France. C'est pourquoi il fallait le faire sous le sceau du secret absolu et le partenaire lui-même se couvrait également pour qu'on ne sache pas d'où viennent les fonds et qu'ils n'établissent pas une liaison entre un partenaire quelconque et la Guinée par rapport à ces fonds. Parce que c'est des grosses coupures quand je parle de 6 milliards ce sont des grosses coupures qu'on a dû transporter, et une deuxième partie a été placée au Mali, puisque nous avons reçu à l'époque un secours de, de, de, c'est peut-être là que je fais la confusion, de 6 millions de livres sterling du Ghana et il y a une réunion de chefs d'État et on avait demandé à ce que, puisqu'on avait créé à l'époque, l'Union Guinée-Ghana-Mali, on avait demandé qu'il le fasse et pour que ça tombe pas dans l'assiette de la Zone Franc, et nous nous avons demandé que le Mali, s'il veut bien accepter, les francs CFA que nous détenons. C'était en toutes petites coupures de 100, de 50 et surtout des pièces. Cela nous a permis de d'écouler le reste sur le Mali. Mais je suis persuadé qu'en demandant le relevé de compte et ça c'est tout à fait possible, toute banque serait obligée de le faire et UBS est obligée de le faire par exemple, et je crois les autres banques aussi. C'est de leur demander le relevé depuis le départ de la banque. Je ne sais pas mais je crois que c'est une opération qui se situe en 1960 et dans les archives de la Banque Centrale, pas de la BGC mais de la Banque Centrale on doit pouvoir retrouver. Surtout sur le compte étranger.

Commission d'enquête

Vous n'avez pas d'autres questions ?

Une seconde question, après vérification, il est établi que vous possédez une villa en construction à Matoto. Avec quel fond vous avez entrepris cette construction ?

Marcel CROSS

C'est une construction à Matoto, c'est ma femme, au moment où je partais, il y avait des briques, elle avait fait le soubassement, il y avait les briques. Moi je l'aidais, c'est la signature de mon compte - je ne sais pas comment vous avez trouvé sur mon compte. Donc elle est gestionnaire de l'ensemble évidemment de mes biens. J'ai une petite plantation. J'espère que vous l'avez visité où quelques fois aussi je sors de mangues. Bon, je suis chasseur aussi...

Commission d'enquête

Vous n'avez pas de questions cette fois ?

Commission d'enquête

Votre femme, quelles sont les sources de revenu ?

Marcel CROSS

Ce sont mes revenus ou bien les revenus qu'elle peut percevoir de sa famille.

Commission d'enquête

Vous possédez une villa en Suisse, indiquez-nous les fonds qui ont servis à l'achat de ces...

Marcel CROSS

Sur mon honneur, je n'ai absolument rien, mais absolument rien. Ni avant ni maintenant.

Commission d'enquête

L'argent de votre femme...

Marcel CROSS

Ma femme quand elle va, elle habite chez son frère qui travaille dans une banque. Ce n'est pas sa propriété vous pouvez le vérifier. Il est en location dans un appartement qu'il loue. Il travaille, sa femme travaille à l'ONU, donc ils sont à l'aise, et quand ma femme va là-bas c'est chez lui qu'elle habite. Quelques fois quand j'y vais, j'y loge. C'est quelqu'un qui habite un appartement en location, il n'a pas de villa.

Commission d'enquête

Il y a une adresse là, c'est un appartement, une villa.

Marcel CROSS

Je vous prie de vérifier, je vous supplie de le vérifier et de me blanchir.

Transcrit par l'Association des Victimes des Camps Boiro